
SECRETARIAT PERMANENT

Avis à manifestation d'intérêt /demande de proposition allégée

AMI n°2023-01/ARCOP/SP/PRM du 27/04/2023

Présélection de consultants (firme) au recrutement d'un consultant pour l'élaboration du plan stratégique de l'autorité de régulation de la commande publique (ARCOP).

1. La présente sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP).
2. L'Autorité de régulation de la commande publique a inscrit dans son budget, exercice 2023 des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration de son deuxième plan stratégique 2024-2028.
3. Les services comprennent :
 - la réalisation du bilan de mise en œuvre du premier plan stratégique 2014-2013, appuyé par une analyse approfondie des forces et des faiblesses actuelles de l'ARCOP ainsi que l'identification de leurs sources ;
 - l'élaboration du deuxième Plan Stratégique prenant en compte la définition des axes stratégiques, les lignes d'action stratégiques et plan de mise en œuvre, le cadre de suivi évaluation et son dispositif de mise en œuvre, la cartographie des risques et le plan de mitigation, le budget et les sources de financement ;
 - l'élaboration d'un plan opérationnel de mise en œuvre du plan stratégique.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services.
5. Le présent avis à manifestation d'intérêt est soumis aux dispositions du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public. Les candidats seront évalués sur la base des critères ci-après :
 - la nature des activités du candidat ;
 - le nombre d'année d'expérience du bureau : une expérience générale de cinq (05) ans au moins dans la réalisation de missions d'élaboration de plan stratégique;
 - les références (en rapport avec la mission) concernant l'exécution des références analogues au cours des cinq (05) dernières années.

La présentation des références doit se faire sous forme d'un tableau faisant ressortir au moins l'intitulé de la mission, le nom et les contacts du maître d'ouvrage, l'année de réalisation, les dates de début et de fin de la mission, la description détaillée de la mission, le montant du marché ;

NB : Fournir les obligatoirement les copies des pages de garde et de signature des marchés et les attestations de bonne fin ou des rapports de validation.

6. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations montrant qu'ils sont qualifiés. Par ailleurs, Les candidats peuvent s'associer en groupement pour renforcer leurs compétences respectives.
7. Trois (03) consultants (firme) au maximum, les plus qualifiés et expérimentés seront retenus. Seuls ces derniers seront invités à remettre une proposition technique et financière. Les consultants dont les propositions techniques ont atteint le score minimal requis verront leur proposition financière ouverte et évaluée. Parmi celles-ci, le consultant ayant la proposition financière évaluée la moins disante sera invité à la négociation et la signature du marché. En cas de négociation non concluante, il sera fait appel au suivant dans l'ordre de classement.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : Secrétariat du Secrétaire permanent de l'ARCOP, sis Avenue de l'Europe, Face à la Délégation de l'Union Européenne, 01 BP 2080 Ouagadougou 01, aux jours et heures suivants : du lundi au jeudi de 07 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 16 h 00, le vendredi de 07 h 30 à 12 h 30 et de 13h 30 à 16 h 30.
9. Les manifestations d'intérêt présentées en un (1) original et deux (2) copies marquées comme telles doivent être déposées, à l'adresse ci-après : Secrétariat du Secrétaire permanent de l'ARCOP sis Avenue de l'Europe, Face à la Délégation de l'Union Européenne, 01 BP 2080 Ouagadougou 01 au plus tard **le mardi 30 mai 2023 à 09h00**, sous plis fermé avec la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'élaboration du deuxième plan stratégique 2024-2028 de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP)** ». L'ouverture des plis sera faite immédiatement dans la salle de réunion de l'ARCOP en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui y souhaitent assister.

L'administration se réserve le droit de ne donner suite à tout ou une partie du présent avis à manifestation d'intérêt.

Budget prévisionnel : 25 000 000 FCFA TTC

Ouagadougou, le 16 mai 2023_
Le Secrétaire Permanent

Modeste YAMEOGO